

Sainte-Thérèse, le 16 septembre 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la Carrière Uniroc (ABC Rive-Nord) située sur le territoire de la Ville de Grenville-sur-la-Rouge

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 26 août dernier ainsi qu'à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

Dossier 7610-15-01-02222 (Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord)

1. Certificat d'autorisation du 29 mai 2007, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation du 18 juin 2013, 2 pages
3. Modification du 17 juillet 2014, 2 pages

Dossier 7610-15-01-02225

1. Certificat d'autorisation du 5 décembre 2006, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation du 10 février 2014, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez noter que d'autres documents vous seront transmis par le bureau du Québec (BRAIPQS).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux document

p.j. (13)

Sainte-Thérèse, le 29 mai 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.
10699, Côte Saint-Louis
Casier postal 3390
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02222 10
400291524

Objet : Exploitation d'une carrière à Grenville-sur-la-Rouge

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 janvier 2006, reçue le 27 janvier 2006 et complétée le 19 avril 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une carrière sur une partie du lot 6B, cadastre du canton de Grenville, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil. L'exploitation s'effectuera sur une superficie totale de 10,0 hectares, au taux annuel d'exploitation maximum de 23-24 tonnes et à un plancher d'exploitation à plus de 1 mètre au moins au-dessus de la nappe phréatique, sans rabattement.

Aucun entreposage, concassage ni tamisage de résidus de pavage, de béton ou de brique ne s'effectuera sur le site.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle carrière* », daté du 25 janvier 2006, signé par art. 23-24 et 53-54, 38 pages et 5 annexes.
- Inventaire du milieu naturel, daté du 6 octobre 2006, signé par I art. 23-24 et 53-54 10 pages.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02222 10
400291524

Le 29 mai 2007

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le milieu naturel, datée du 24 octobre 2006, signée par **art. 23-24 et 53-54** 3 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 24 octobre 2006, signée par **art. 23-24 et 53-54** 3 pages.
- Lettre concernant la présence d'une héronnière, datée du 26 octobre 2006, signée par **art. 23-24 et 53-54** , 3 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 26 octobre 2006, signée par **art. 23-24 et 53-54** 7 pages et annexes.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 1^{er} novembre 2006, signée par **art. 23-24 et 53-54** , 3 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels suite à l'avis faunique, datée du 23 mars 2007, signée par **art. 23-24 et 53-54** inc., 4 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la durée des travaux, datée du 16 avril 2007, signée par **art. 23-24 et 53-54** 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

BB/EM

Par : Brigitte Bérubé
Directrice adjointe de l'analyse et de l'expertise
de Montréal et de Laval

Pour : Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:
 RR.

RECOMMANDÉ PAR:


Sainte-Thérèse, le 18 juin 2013

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 24, 2^e alinéa)

Carrières ABC Rive-Nord inc.
1377, route des Outaouais
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1T2

N/Réf. : 7610-15-01-02222-10
401043485

Objet : Exploitation d'une carrière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession de certificat d'autorisation du 18 décembre 2012, reçue le 20 décembre 2012, formulée par Carrières ABC Rive-Nord inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à Asphalté, Béton, Carrières Rive-Nord inc., le 29 mai 2007, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession de ce certificat d'autorisation à Carrières ABC Rive-Nord inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière sur une partie du lot 6B, cadastre du canton de Grenville, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil. L'exploitation s'effectuera sur une superficie totale de 10,0 hectares, au taux annuel d'exploitation maximum de 23-24 tonnes et à un plancher d'exploitation à plus de 1 mètre au moins au-dessus de la nappe phréatique, sans rabattement.

Aucun entreposage, concassage ni tamisage de résidus de pavage, de béton ou de brique ne s'effectuera sur le site.

Cette exploitation est autorisée jusqu'au 29 mai 2017.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de cession d'un certificat d'autorisation* », daté du 18 décembre 2012, signé par **art. 53-54** Carrières ABC Rive-Nord inc.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant des informations complémentaires, datée du 28 mai 2013, signée par David Whissell, président et secrétaire, Carrières ABC Rive-Nord inc., 2 pages et annexes.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant des engagements, datée du 11 juin 2013, signée par David Whissell, président et secrétaire, Carrières ABC Rive-Nord inc., 1 page.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant des informations complémentaires, datée du 18 juin 2013, signée par David Whissell, président et secrétaire, Carrières ABC Rive-Nord inc., 1 page.
- Plan de localisation géoréférencé intitulé « *Carrière de Grenville, élévation de la zone d'exploitation* », daté du 24 mai 2013, signé par Lyne Dupuis, technicienne en arpentage et David Whissell, ing., Carrières ABC Rive-Nord inc., 1 plan.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être réalisé et exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/EM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.

Sainte-Thérèse, le 17 juillet 2014

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Carrières ABC Rive-Nord inc.
1377, route des Outaouais
Brownsburg-Chatham (Québec)
J8G 1T2

N/Réf : 7610-15-01-02222-10
401146968

Objet : Exploitation d'une carrière

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 29 mai 2007 à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et cédé le 18 juin 2013 à Carrières ABC Rive-Nord inc., à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière sur une partie du lot 6B, cadastre du canton de Grenville, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil. L'exploitation s'effectuera sur une superficie totale de 10,0 hectares, au taux annuel d'exploitation maximum de **23-24** tonnes et à un plancher d'exploitation à plus d'un (1) mètre au moins au-dessus de la nappe phréatique, sans rabattement.

Aucun entreposage, concassage ni tamisage de résidus de pavage, de béton ou de brique ne s'effectuera sur le site.

À la suite de votre demande du 25 novembre 2013, reçue le 25 novembre 2013 et complétée le 19 juin 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Augmentation du taux annuel de production à **23-24** tonnes avec une hausse du nombre de camions à l'heure, désormais fixé à un maximum de six.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, datée du 6 novembre 2013, signée par David Whissell, président, Carrières ABC Rive-Nord inc., une page et annexes.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la demande de modification du certificat d'autorisation, datée du 25 novembre 2013, signée par David Whissell, président, Carrières ABC Rive-Nord inc., une page et annexes.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, datée du 31 mars 2014, signée par David Whissell, président, Carrières ABC Rive-Nord inc., trois pages et annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/EM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 5 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.
10699, Côte Saint-Louis
Casier postal 3390
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02225 10
400294004

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 février 2006, reçue le 10 février 2006 et complétée le 3 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale de 9,9 hectares, au taux annuel d'exploitation de tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et
art. 23-24 L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot #9A (bientôt renommé lot #15), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 7 février 2006, signé par *art. 23-24 et 53-54* 19 pages et 5 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02225 10
400294004

Le 5 décembre 2006

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 13 février 2006, signée par 53-54 Asphalté, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 3 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 28 mars 2006, signée par , 5 pages et annexes ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 19 avril 2006, signée par 53-54 Asphalté, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 2 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 11 mai 2006, signée par 53-54 Asphalté, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 4 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'offre d'achat, datée du 3 novembre 2006, signée par art. 53-54 Asphalté, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 6 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/EM

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:


RECOMMANDÉ PAR:


Sainte-Thérèse, le 10 février 2014

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 24, 2^e alinéa)

9275-8275 Québec inc.
5605, route Arthur Sauvé
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02225-10
401108877

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession de certificat d'autorisation du 26 septembre 2013, reçue complète le 27 septembre 2013 et formulée par 9275-8275 Québec inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., le 5 décembre 2006, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession de ce certificat d'autorisation à 9275-8275 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale de 9,9 hectares, au taux annuel d'exploitation de **23-24** tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de **art. 23-24**.
L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1.0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 15 (anciennement lot 9A), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Lettre portant en objet « *ABC Rive-Nord inc. – Cession de C.A. à 9275-8275 Québec inc. (UNIROC)* », datée du 26 septembre 2013, reçue le 27 septembre 2013. signée par **art. 23-24 et 53-54**, 2 pages et 7 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être réalisé et exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/SR/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Copie certifiée conforme remise à : Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc.

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

